



Ville de TERGNIER

ARRETE

ARR	23JUN26	6.1	1035
-----	---------	-----	------

AG/AT

Arrêté municipal portant fermeture temporaire des écoles communales les 25 et 26 juin 2026 en raison d'un épisode de canicule

NOUS,
Aurélien GALL,
Maire de la ville de Tergnier,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2212-1 relatif aux pouvoirs de police du maire,

Vu le Code de l'éducation et notamment l'article L.521-3 relatif à la sécurité des élèves,

Vu la note d'information du Ministère de l'éducation nationale relative aux mesures à prendre dans le cadre de la vague de chaleur actuelle,

Considérant le caractère particulièrement intense de l'épisode de chaleur actuel et notamment à venir pour les 25 et 26 juin 2026 dans l'Aisne (vigilance orange Météo France pouvant basculer en rouge),

Considérant que les effectifs des enfants déposés dans les écoles ternoises ont réduit de 67% depuis le début de la semaine,

Considérant la nécessité de garantir la sécurité des élèves et du personnel pendant cette période,

ARRETONS

ARTICLE 1 : L'ensemble des écoles primaires (maternelles et élémentaires) de la commune de Tergnier sera exceptionnellement fermé les jeudi 25 et vendredi 26 juin 2026 en raison de l'épisode de canicule.

ARTICLE 2 : Un accueil minimum sera organisé par la commune de Tergnier, uniquement à destination des familles ne disposant d'aucune solution alternative de garde. Cet accueil se fera dans un lieu frais et adapté, qui sera précisé aux familles dès la prise en charge éventuelle.

Le présent arrêté sera affiché à l'entrée des écoles et transmis à l'Inspection académique.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Service de la Ville de Tergnier, Monsieur le Commandant de Police de Tergnier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Toute personne désirant contester le contenu du présent arrêté peut saisir le Tribunal administratif d'Amiens, dans un délai de deux mois à partir de sa publication sur les supports dédiés.



Tergnier, le 23 juin 2026

Le Maire,
Aurélien GALL